

L'an deux mil dix-sept le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du quinze mai deux mil dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.

Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – AUBLETTE Geneviève – BEGUIER Monique – BRIOLE Jean-Pierre – CHEILLAN Marc – CRACOWSKI Jacques – DAHRINGER Catherine – GRINDEL Xavier – SIMONNET Emmanuel – TIDIER Isabelle

Excusée avec pouvoir : THEISOHN Heike donne pouvoir à CHARRIN Philippe

Monsieur Jean-Pierre BRIOLE est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire demande l'inscription d'un rapport supplémentaire en questions diverses : attribution d'une subvention à la coopérative scolaire pour la classe verte à Pelvoux. Le Conseil approuve à l'unanimité.

**DELIBERATION N°2017\_031 : CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2014-2018 - APPROBATION DE LA TRANCHE 2017**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2014-2018 pour un montant de 773 500 € telle que présenté dans le tableau ci-après ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil départemental à hauteur de 50% dans le cadre du contrat précité ;
- **DE DIRE** que les dépenses de la tranche 2017 sont inscrites au budget communal 2017 et au budget eau et assainissement 2017 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la bonne exécution de la présente délibération.

Projets communaux	Montant des dépenses subventionnables (€ HT)					Total des dépenses subventionnables par projet (HT)
	2014	2015	2016	2017	2018	
Voirie, réseaux, parking centre village	500 000	575 000	780 000	705 000		2 560 000
Mise en accessibilité cheminement Vallon des sports		20 000		20 000		40 000
Halle parvis mairie					60 000	60 000
Extension gradins Vallon des sports					60 000	60 000
Conservation patrimoine communal	39 144	13 500		8 334	31 666	92 644
Aménagement de la resclave de la source	100 000					100 000
Enfouissement réseaux secs						
Réhabilitation mairie et bâtiments annexes				40 166	859 834	900 000
Extension parcs de stationnement		20 000	<i>Intégré dans l'opération de requalification de la voirie</i>			20 000
Réseau assainissement collectif et AEP					892 356	892 356
Acquisition de foncier bâti et non-bâti pour équipements communaux			345 000			345 000
Mise en place de la vidéoprotection					70 000	70 000
Réhabilitation local ancien moulin					100 000	100 000
<b>TOTAL</b>	<b>639 144</b>	<b>628 500</b>	<b>1 125 000</b>	<b>773 500</b>	<b>2 073 856</b>	<b>5 240 000</b>

**DELIBERATION N°2017\_032 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE "INFRASTRUCTURES DE CHARGE NECESSAIRES A L'USAGE DE VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES" AU SMED 13**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CRACOWSKI Jacques

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DECIDE** de transférer au SMED13, à compter du premier jour du mois suivant la date du caractère exécutoire de la délibération, la compétence « infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » conformément à l'article 2-6 des statuts du SMED13 dans les termes suivants :

*« En lieu et place des adhérents qui en font expressément la demande et dans les conditions définies par la législation et la réglementation en vigueur, le Syndicat met en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des structures de charge. »*

- **S'ENGAGE** à accorder pendant 2 ans à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité ;
- **DECIDE** d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget municipal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la bonne exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2017\_033 : LOCATION D'UN LOCAL COMMUNAL - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCORDER** à Monsieur et Madame VIDAL, locataires du local à usage de remise situé Rue Gabriel Baron, à titre exceptionnel, une remise gracieuse de 100 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant la bonne exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2017\_034 : BUDGET CAISSE DES ECOLES - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessous ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues	7 683.92 €	0.00 €	0	0
<b>Total D 022 : Dépenses imprévues</b>	<b>7 683.92 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
D-6574 : subventions de fonctionnements aux associations et autres	0.00 €	2 500.00€	0	0
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 500.00 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 683.92 €</b>	<b>2 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>- 5 183.92 €</b>		<b>0.00 €</b>	
<b>TOTAL BUDGET CUMULE Section de fonctionnement</b>	<b>52 000.00 €</b>		<b>57 183.92 €</b>	

**DELIBERATION N°2017\_035 : FAMILLES RURALES - ASSOCIATION DE VAUVENARGUES - VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION ACCORDEE AU TITRE DE L'ANNEE 2016**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Geneviève

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le versement du solde de la subvention soit 9 000 € ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65 qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2017\_036 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A FAMILLES RURALES - ASSOCIATION DE VAUVENARGUES - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Geneviève

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de **30 000 €** à Familles Rurales – Association de Vauvenargues ;
- **DE DIRE** que les montants seront prélevés sur la ligne 6574 qui présente les crédits nécessaires ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs jointe en annexe de la délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**DELIBERATION N°2017\_037 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A DES ASSOCIATIONS**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Geneviève

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** les subventions de fonctionnement telles que présentées ci-dessous ;
- **DE DIRE** que les montants seront prélevés sur la ligne 6574 qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

<b>Association</b>	<b>Subvention</b>
Association des Parents d'Elèves	1 000 €
Union des Anciens Combattants	1 000 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers du CS Sainte-Victoire	1 100 €
Les Amis de Sainte-Victoire	1 000 €
Centre Ressources	1 000 €
Longo Mai (Entraide 13)	800 €

**DELIBERATION N°2017\_038 : BUDGET CAISSE DES ECOLES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE POUR L'ORGANISATION DE LA CLASSE VERTE**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Geneviève

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 065 € à la coopérative scolaire ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont disponibles sur le chapitre 65 du budget de la caisse des écoles ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour affichage du 7/06/2017 au 7/08/2017

Transmission en Sous-préfecture le 7/06/2017

**Coralie BARTE**

Directeur Général des Services